

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	28/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi deux juin, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Nicolas BONNARDE, Laurence BONNARDE, Émilie JORY.

Excusé : Mme Michèle MARY (pouvoir à Christian SAGET)

Absent : Sébastien GAGER

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 27-2026 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Continvoir ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de fonctionnement	
Dépenses	482 391,10 €
Recettes	564 477,94 €
Résultat	82 086,84 €
Excédent antérieur	149 805,97 €
Excédent cumulé	231 892,81 €

Investissement	
Dépenses	161 224,51 €
Recettes	229 854,21 €
Résultat	68 629,70 €
Déficit de l'exercice n-1	- 35 803,66 €
Résultat global	32 826,04 €
Solde des restes à réaliser	- 82 580,71 €
Besoin de financement	49 754,67 €

Après en avoir délibéré,

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Mme Mélanie OSSANT ayant présidé la séance,



LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La 1^{ère} adjointe,

Mélanie OSSANT



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le